



CONCEPTION DE L'AGENDA MUNICIPAL

Consultation pour la conception, la réalisation, l'impression et la distribution de l'agenda municipal 2020 de la Commune de la Ferté-Macé

1°) Caractéristiques

- **Format** : 9,5 cm (l) x 16,5 cm (H)
- **Qualité** :
 - Couverture sur papier brillant 250 g en quadrichromie recto et verso
 - Pages intérieures publicitaires sur papier couché brillant 115 g en quadrichromie recto et verso
 - Semainier sur papier recyclé (année civile)
- **Contenu** : semainier personnalisable et détachable, en cœur d'agenda, avec logo personnalisable de la commune sur chaque page et insertion de manifestations dans les pages intérieures et récapitulatif sur une page mensuelle.
- **Papier** : papier certifié gestion durable des forêts aux normes FSC et PEFC
- **Reliure** : cahier plié agrafé
- **Quantité** : 4000 exemplaires
- **Distribution** : assurée par le prestataire retenu sur le territoire communal en novembre 2019 (semaine 48). Le reliquat sera adressé au siège de la Mairie.

2°) Obligations du prestataire

- Financer l'intégralité des frais de conception, de composition, de photogravure, d'impression, de reliure, de distribution dans les foyers de La Ferté-Macé.
- Se charger de tous les contacts d'édition et d'impression et se charger en qualité d'éditeur et de concessionnaire exclusif en publicité, de s'acquitter de toutes taxes et charges fiscales afférentes à cette édition
- Adresser une épreuve complète du guide qui sera validé par la Commune avant mise en impression. Celle-ci se réserve le droit de solliciter plusieurs épreuves avant le « bon à tirer » final
- Se charger de transmettre un exemplaire de l'agenda à chaque annonceur

3°) Prospection publicitaire

La commune fournira au prestataire retenu une lettre d'accréditation qui servira à la prospection publicitaire.

Il est précisé qu'aucune publicité pouvant porter atteinte à la moralité, aux bonnes mœurs ou à la notoriété de la Commune ne devra apparaître dans l'agenda

Durant la période de prospection, le prestataire rendra compte au Service Communication, au minimum 2 fois de l'avancement.

4°) Durée

Une convention sera conclue avec le prestataire retenu pour une durée d'un an

5°) Critères de choix

- **Tarif des encarts publicitaires (60 %)** : détail explicatif sur la grille tarifaire commerciale proposée aux annonceurs
- **Valeur technique (30 %)** - Critère jugé sur :
 - les moyens techniques et humains dédiés, les références et les compétences du candidat
 - les exemples de réalisation de support de même type,
 - la qualité esthétique de la création graphique, de la mise en page et la qualité de l'impression au regard des échantillons fournis
- **Prise en compte des critères de développement durable par l'entreprise (10%)**

Proposition à remettre pour le 18 juillet 2019

Contact :

Renseignements auprès du service communication - 02 33 14 00 44 -
communication@lafertemace.fr